



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INVITATION PRESSE

Rentrée scolaire 2021 : le recteur en déplacement dans l'Aveyron

Toulouse, le 9/09/2021

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2021, Mostafa Fourar, recteur de l'académie de Toulouse se rendra

Vendredi 10 septembre 2021 dans l'Aveyron

9h45 : Lycée Ferdinand Foch

1 Rue Vieussens, 12000 Rodez

Le recteur participera au conseil d'enseignement de l'équipe de professeurs de Physique-Chimie du lycée sur la thématique de l'évaluation dans le cadre de la réforme du baccalauréat.

Un nouveau cadre pour l'évaluation et le contrôle continu au lycée, dans la perspective du baccalauréat 2022 : le contrôle continu, qui représentera 40 % de la note du baccalauréat nécessite une concertation et une harmonisation pour construire une culture commune de l'évaluation, de la seconde à la terminale. Cela passe par l'application d'un cadre national défini par des textes de référence ainsi que, pour chaque établissement, l'élaboration d'un projet d'évaluation qui engage l'ensemble de l'équipe pédagogique. Les inspecteurs de l'académie de Toulouse accompagnent les équipes dans le cadre de la rédaction de ce projet et de la mise en œuvre de pratiques d'évaluation qui garantissent à tous les élèves une équité de traitement.

11h15 : Athyrium-Centre de vaccination,

34 boulevard des Capucines, 12850 Onet-le-Château.

Vaccination : Le recteur rencontrera les élèves du collège des Quatre Saisons d'Onet-le-Château qui seront vaccinés dans ce centre dédié.

La vaccination des adolescents contre la Covid-19 est aujourd'hui fortement recommandée par les autorités sanitaires dès l'âge de 12 ans révolus car elle participe à la réduction de la circulation du virus.

Contact presse

Marianne Bouzigues
com@ac-toulouse.fr
Tél : 05 36 25 77 23

Elle n'est pas obligatoire. Elle est gratuite, c'est-à-dire qu'elle est intégralement prise en charge par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

La vaccination des adolescents présente plusieurs bénéfices :

- elle protège des formes graves d'infection mais aussi du "covid long"*
- elle contribue à maintenir un maximum d'enseignement en présentiel et, à terme au retour à un fonctionnement habituel des écoles, collèges et lycées permettant*
- elle constitue une mesure sociétale de santé publique et de protection de l'ensemble de la population en limitant la dynamique de transmission du virus.*

Une offre de vaccination est proposée dans les établissements scolaires pour faciliter la vaccination des collégiens et lycéens. Différentes modalités sont mises en place : créneaux dédiés dans des centres de vaccination situés à proximité immédiate des établissements ou vaccination dans des centres éphémères à proximité des établissements, ou vaccination au sein des établissements par des équipes dédiées intervenant habituellement dans les centres de vaccination.

Les adolescents de 12 à 15 ans ont besoin de l'accord de l'un des deux parents pour se faire vacciner contre la covid-19. Pour les adolescents de 16 ans et plus, l'autorisation parentale n'est pas requise. Les adolescents peuvent également se faire vacciner dans le centre de vaccination de leur choix mais aussi par un médecin, un pharmacien ou un infirmier

Contact presse

Directrice de la communication :
Marianne Bouzigues
com@ac-toulouse.fr
Tél : 05 36 25 77 22